

# Greentec AG, Zug

## Annnonce préalable selon l'article 5 OOPA concernant l'offre publique d'acquisition de Greentec AG, Zoug

pour toutes les actions nominatives se trouvant en mains du public de la société en constitution **WM Technologie AG, Schwerzenbach** d'une valeur nominale de CHF 0.02 chacune.

### A. INFORMATIONS AU SUJET DE L'OFFRE D'ACQUISITION

#### 1. Objet de l'offre

La société en constitution WM Technologie AG, Bahnstrasse 24, 8603 Schwerzenbach (**«WM Technologie»**) sera établie dans le cadre d'une réorganisation prévue suite au spin-off de la société cotée à la SIX Swiss Exchange Walter Meier AG (**«Walter Meier»**) et détiendra entre autres les sociétés du groupe Walter Meier Condair Group AG, Port-A-Cool Group AG et Barcol-Air AG.

Greentec AG, c/o Acton Treuhand AG, Gotthardstrasse 28, 6304 Zoug (**«Offrante»**) détiendra le même nombre de participations dans WM Technologie que l'Offrante détient en ce moment dans Walter Meier. Ainsi, l'Offrante détiendra 6'394'092 actions de WM Technologie, correspondant à 65.87% du capital-actions et des droits de vote de WM Technologie. L'Offrante est détenue à 100% par SGRM Holdings AG, c/o Walter Meier AG, Bahnstrasse 24, 8603 Schwerzenbach. SGRM Holdings AG est détenue à son tour à 100% par Monsieur Silvan G.-R. Meier.

L'offre publique d'acquisition prévue forme une partie d'une transaction globale, laquelle sera composée du Spin-off, d'un programme de rachat d'actions et de l'offre publique d'acquisition. Une réorganisation de Walter Meier et ses filiales a eu lieu préalablement à la transaction globale.

D'abord, la structure intragroupe de Walter Meier a été simplifiée dans le cadre d'une réorganisation au cours de laquelle les activités commerciales ont été divisées en deux segments «Commerce et Services» et «Développement et Production». Le segment «Développement et Production», contenant notamment les sociétés Condair Group AG, Port-A-Cool Group AG et Barcol-Air AG, sera rassemblé probablement le 14 mars 2014 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 dans la société nouvellement constituée WM Technologie.

Suite à cela, WM Technologie devra être dissociée probablement le 24 mars 2014 (date ex) conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire de Walter Meier qui sera prise le 19 mars 2014 au moyen d'une distribution proportionnelle des actions aux actionnaires de Walter Meier en tant que dividendes en nature (**«Spin-off»**).

Par ailleurs, des liquidités non nécessaires à l'exploitation d'environ CHF 100 à 150 millions, lesquelles Walter Meier a obtenu entre autres suite à la vente de la division «Tools», devront être attribuées aux actionnaires de Walter Meier au moyen d'un programme de rachat d'actions grâce à l'émission d'options put (**«Programme de rachat d'actions»**). Le Programme de rachat d'actions débutera probablement le 4 avril 2014.

Finalement, l'Offrante soumettra, dans ce contexte, une offre publique d'acquisition pour toutes les actions nominatives de WM Technologie se trouvant en mains du public suite au Spin-off d'une valeur nominale de CHF 0.02 chacune (**«Actions de WM Technologie»**) conformément aux informations du prospectus d'offre (**«Offre d'acquisition»**). Les Actions de WM Technologie auront été distribuées aux actionnaires publics de Walter Meier dans le cadre du Spin-off. Les Actions de WM Technologie ne seront pas cotées en bourse, mais pourront, à partir du Spin-off, être négociées sur le négoce hors bourse de la plateforme eKMU-X de la banque mandatée Zürcher Kantonalbank (des informations supplémentaires ainsi que l'accès à la plateforme eKMU-X se trouvent sur le site <https://zkb.ch/ekmux>).

Avec la transaction globale, les activités commerciales internationales du segment «Développement et Production» seront totalement séparées des activités axées sur le marché suisse du segment «Commerce et Services». Walter Meier ainsi réorganisée obtient un modèle commercial plus précis, qui devrait être plus clair, plus transparent et ainsi plus compréhensible pour les actionnaires. Walter Meier réorganisée doit être une offrante exclusivement suisse avec un besoin en capital probablement relativement faible, des fluctuations cycliques faibles à moyennes et un potentiel de dividendes attractif. Le Free Float amélioré d'environ +10% devrait augmenter la négociabilité des actions, rendant ces dernières plus attractives pour les actionnaires.

Les produits du Programme de rachat d'actions de Walter Meier versés à l'Offrante seront utilisés par cette dernière pour le financement (le cas échéant partiel) de l'Offre publique d'acquisition.

#### 2. Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre se monte à CHF 21 nets en espèces pour chaque Action de WM Technologie. Le prix de l'Offre sera réduit du montant brut d'éventuels versements (comme par exemple les versements de dividendes, les versements suite à une réduction du capital) et d'éventuels effets de dilution (comme par exemple les augmentations de capital avec un prix d'émission des Actions de WM Technologie inférieur au prix de l'Offre, la vente d'Actions de WM Technologie par WM Technologie ou ses filiales à un prix inférieur au prix de l'Offre ou l'émission d'options et/ou de droits convertibles ou d'autres instruments financiers, lesquels sont dérivés des Actions de WM Technologie, à un prix inférieur à la valeur de marché).

#### 3. Durée de l'Offre

Le prospectus d'Offre sera probablement publié le 27 mars 2014. Après l'expiration du délai de carence de 10 jours de bourse, l'Offre sera probablement laissée ouverte pour une période de 20 jours de bourse. Ainsi, l'Offre débutera probablement le 14 avril 2014 et prendra fin probablement le 14 mai 2014 à 16.00 heures d'Europe centrale (CET) (**«Durée de l'Offre»**).

L'Offrante se réserve le droit de prolonger la Durée de l'Offre une ou plusieurs fois. Une prolongation de la Durée de l'Offre au-delà de 40 jours de bourse nécessite l'approbation préalable de la Commission des OPA.

Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de dix jours de bourse sera accordé après l'expiration de la Durée de l'Offre (éventuellement prolongée) pendant lequel les actionnaires de WM Technologie auront le droit d'accepter l'Offre d'acquisition ultérieurement. Le Délai supplémentaire débutera probablement le 20 mai 2014 et prendra fin probablement le 3 juin 2014 à 16.00 heures (CET).

#### 4. Condition

L'Offre d'acquisition sera soumise aux conditions suivantes (en tenant compte du fait que la décision de l'Assemblée générale mentionnée dans les conditions doit encore être prise):

- La scission de WM Technologie dans le cadre du Spin-off et du versement y relatif d'Actions de WM Technologie en tant que dividende en nature aux actionnaires de Walter Meier (telle qu'approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mars 2014 de Walter Meier) a été exécutée intégralement (l'exécution est actuellement prévue pour le 24 mars 2014); et
- Jusqu'à l'exécution de l'Offre d'acquisition, aucun jugement, aucune décision judiciaire et aucune décision d'une autorité ne sont rendus, lesquels entraveraient l'exécution de l'Offre d'acquisition, l'interdiraient ou la déclareraient illicite.

L'Offrante se réserve le droit de renoncer entièrement ou partiellement aux conditions énumérées ci-dessus.

L'Offre d'acquisition sera déclarée comme ayant échoué si les conditions ne sont pas réalisées jusqu'à l'exécution de l'Offre et il n'a pas été renoncé à leur réalisation.

### B. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les informations détaillées au sujet de l'Offre seront publiées probablement le 27 mars 2014 dans la même presse écrite et les mêmes médias électroniques que cette annonce préalable.

### RESTRICTIONS DE L'OFFRE / OFFER RESTRICTIONS

#### En général / General

L'Offre décrite dans la présente annonce préalable n'est pas présentée, ni directement ni indirectement, dans des Etats ou juridictions où elle serait illicite, où elle enfreindrait les lois et règlements en vigueur, ou qui exigeraient de l'Offrante (telle que définie ci-dessus) une modification des dispositions ou conditions de l'Offre, le dépôt d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques, administratives ou réglementaires. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents en relation avec l'Offre ne peuvent être ni distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. De tels documents ne doivent pas y être utilisés à des fins d'appel au public en vue de l'achat de droits de participations dans WM Technologie AG par des personnes dans de tels Etats ou juridictions.

The tender offer described in this pre-announcement is not directly or indirectly made in a country or jurisdiction in which such offer would be illegal, otherwise violate the applicable law or an ordinance or which would require the offeror to change the terms or conditions of the tender offer in any way, to submit an additional application to or to perform additional actions in relation to any state, regulatory or legal authority. It is not intended to extend the tender offer to any such country or such jurisdiction. Documents relating to the tender offer must neither be distributed in such countries or jurisdictions nor be sent to such countries or jurisdictions. Such documents must not be used for the purpose of soliciting the purchase of securities of WM Technologie AG by anyone from such countries or jurisdictions.

#### United States of America

The public tender offer described in this pre-announcement (the «Offer») is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This pre-announcement and any other offering materials with respect to the Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of WM Technologie AG, from anyone in the United States of America. Greentec AG (the «Offeror») is not soliciting the tender of securities of WM Technologie AG by any holder of such securities in the United States of America. Securities of WM Technologie AG will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Offer that the Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. The Offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this tender offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States of America.

#### United Kingdom

The offer documents in connection with the Offer are not for distribution to persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2) (a) to (d) («high net worth companies, unincorporated associations etc») of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as «relevant persons»). The offer documents in connection with the Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, domicile or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.